

général de la commune rendit à ce sujet le 11 avril 1793 l'arrêté suivant :

« Le Conseil a porté ses regards sur le modèle en esquisse présenté par le citoyen Chinard, célèbre artiste, pour remplir le vuide résultant de la destruction de la statue vue de profil de Louis XIV étant ci-devant dans la façade de la maison commune. Ledit artiste offrant de le faire à ses frais, à la charge par la commune de lui fournir le plâtre et de faire construire l'échafaudage, le Conseil, plein d'une juste admiration pour l'offre généreuse et patriotique du citoyen Chinard, a arrêté qu'il y adhérerait de plein gré ; que la section des travaux publics, tenue de se concerter avec le citoyen artiste pour l'exécution de son travail, serait chargée au nom du Conseil de lui voter des remerciements. »

Le modèle de Chinard fut exposé pendant 15 jours chez les représentants du peuple, Bazire, Rovère et Legendre,

(5 JUIN 1793)

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE PROVISoire
DE LA VILLE DE LYON

« Le citoyen Chinard introduit, il a présenté le modèle des emblèmes qu'il se propose de placer sur le frontispice de la maison commune.

« Le Conseil général après avoir ouï son comité des travaux publics, a agréé le modèle présenté par le citoyen Chinard et l'a remercié de ce qu'il veut bien consacrer son talent pour établir un monument qui dépose de son civisme et de celui des citoyens.